

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 23 Mouharrem 1448
8 Juillet 2026

N° 80

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	2100
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	2100
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	2102
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	2105
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	2106
Avis aux créanciers.....	2109
Convocations	
Sociétés anonymes	2111
Sociétés communautaires.....	2112
Actes Administratifs	
Avis au public	2112
Divers	
Avis au public.....	2112

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

Référence : A/N 70/2026

Date : 03/07/2026

Dénomination sociale de la société coopérative : Société Coopérative Locale Agricole AL ITTIFAK

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscriptible : 5000 DT

Adresse du siège social de la société : Aithet chlaya, Mahres 3060

Objet de l'activité de la société : Projet Agricole intégré

Durée fixée pour la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de contrat constitutif type : 18/06/2026

Nombre de parts nominatives à souscrire : 100

Valeur nominale des parts : 50 DT

Etablissement bancaire (Agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Agence SFAX

Délai ouvert à la souscription : Du 06/07/2026 au 20/07/2026

Avantages spécifiques prévus par le contrat constitutif type : Oui

Accord sur les conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Accord sur les conditions de répartition des excédents et de constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.

LISTE DES FONDATEURS :

Nom et Prénom :

Malek Manai : Délégation Mahres, Gouvernorat Sfax, Adresse Aithet Chlaya

Amin Ben Ali : Délégation Mahres, Gouvernorat Sfax, Adresse Aithet Chlaya

Rabie Bel Hadj : Délégation Mahres, Gouvernorat Sfax, Adresse Aithet Chlaya.

2026X00993SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NOTICE LEGALE

AUGMENTATION DE CAPITAL

DECIDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 23 juin 2026

Société " BH IMMOBILIERE"

SA au capital de 15.000.000.000 TND

Identifiant unique : 0587748X

Siège social : 67, avenue Alain Savary, cité Jardins II, Bloc A, 6ème étage 1002 Tunis - Belvédère

L'Assemblée Générale Extraordinaire de BH IMMOBILIERE réunie le 23 juin 2026 a décidé de porter le capital social de la société de quinze millions de dinars (15.000.000 DT) à trente millions de dinars (30.000.000 DT) par la réalisation de deux augmentations de capital successives.

I- Première augmentation de capital réservée à BH BANK :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Juin 2026 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de dix millions de dinars (10.000.000 DT), par l'émission, au pair, de cent mille (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent dinars (100 DT) chacune.

Cette augmentation de capital est réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des

actionnaires et réservation intégrale de la souscription au profit de BH BANK.

La libération des actions nouvelles sera effectuée comme suit :

- Quatre millions de dinars (4.000.000 DT) par apport en numéraire ;

- Six millions de dinars (6.000.000 DT) par conversion de créances certaines, liquides et exigibles détenues par BH BANK sur la société BH IMMOBILIERE.

Les actions nouvelles seront souscrites et libérées intégralement lors de la souscription selon les modalités fixées par le Conseil d'Administration.

Elles porteront jouissance à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital et seront assimilées aux actions anciennes, bénéficiant des mêmes droits et supportant les mêmes obligations.

Le Conseil d'Administration a reçu tous pouvoirs nécessaires pour arrêter les créances à convertir, constater leur caractère certain, liquide et exigible, réaliser l'opération, constater sa réalisation définitive et procéder aux modifications statutaires correspondantes.

II- Deuxième augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription :

Sous réserve de la réalisation définitive de la première augmentation de capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cinq millions de dinars (5.000.000 DT) par l'émission au pair de cinquante mille (50.000) actions nouvelles en numéraire, d'une valeur nominale de cent dinars (100 DT) chacune.

La souscription à cette augmentation de capital est réservée à titre préférentiel aux actionnaires et aux cessionnaires des droits de souscription.

La souscription à titre irréductible s'effectuera à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes détenues.

Les actionnaires pourront également souscrire à titre réductible aux actions qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible.

Les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ainsi que les modalités de libération des actions nouvelles seront fixées par le Conseil d'Administration conformément à la réglementation en vigueur.

Les actions nouvelles jouiront des mêmes droits et avantages que les actions anciennes et leur seront assimilées dès leur émission.

III- Caractère successif des opérations

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé que les deux augmentations de capital constituent des opérations successives.

En conséquence, la seconde augmentation de capital ne pourra être réalisée qu'après la constatation définitive de la première augmentation de capital par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de BH IMMOBILIERE a reçu tous pouvoirs pour accomplir les formalités nécessaires à la réalisation de ces opérations.

IV- Réalisation de la première augmentation de capital réservée à BH BANK

La souscription à cette première augmentation de capital est réservée, après suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de BH BANK, dans les proportions suivantes :

- 40.000 actions d'un nominal de 100 DT, émises au pair, soit quatre millions de dinars (4.000.000 DT), par apport en numéraire ;

- 60.000 actions d'un nominal de 100 DT, émises au pair, soit six millions de dinars (6.000.000 DT) par conversion de créances certaines, liquides et exigibles détenues par BH BANK sur la société BH IMMOBILIERE.

Les actions nouvelles seront souscrites et libérées intégralement lors de la souscription et porteront

jouissance à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital. Elles seront assimilées aux actions anciennes, bénéficiant des mêmes droits et supportant les mêmes obligations.

La période de souscription, pour cette première augmentation réservée telle que fixée par le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 03/07/2026, est fixée à 15 jours, à compter de la date de publication de la présente notice, soit du 09 juillet 2026 au 23 juillet 2026, inclus.

Le montant de l'augmentation de capital en numéraire, est versé dans le compte indisponible ouvert sur les livres de BH BANK à l'agence Alain Savary sous le numéro 14 013 013 3007 00 403 1 73.

2026R02105SANB2

Désignation du Président du conseil et du directeur Général

Société d'Etudes et d'Aménagement

LA MARINA HAMMAMET-SUD

«SEAHMS»

Société anonyme

Capital social : 19.500.000 dinars

Siège social : Marina Yasmine Hammamet

Par délibération du conseil d'administration en date du 24 juin 2026 constaté par procès-verbal enregistré à la recette des finances de Hammamet le 3 juillet 2026 enregistrement n°26804143 quittance n°M100252, dont un exemplaire du PV a été déposé au Registre National des entreprises le 6/7/2026 sous le n°2026P35036487, il a été décidé ce qui suit :

- La désignation de Monsieur Slim Allouche comme Président du Conseil d'Administration pour une durée de trois années expirant à la cessation de la durée de son mandat d'administrateur.

- Le renouvellement du mandat de Monsieur Omar Anis Zormati comme Directeur Général pour une durée expirant lors de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2028, avec les pleins pouvoirs pour diriger la société.

2026402472SANB2

Désignation des membres du conseil d'administration

Société d'Etudes et d'Aménagement

LA MARINA HAMMAMET - SUD

«SEAHMS»

Société anonyme

Capital social : 19.500.000 dinars

Siège social : Marina Yasmine Hammamet

Suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2026 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 3 juillet 2026 sous le n°26804142 Quittance n°M100251, dont un exemplaire du PV a été déposé au Registre National des entreprises le 06/07/2026 sous le n°2026P35096548, il a été décidé de :

- Désigner les membres du conseil d'administration qui sont :

- Slim Allouche
- Al Mal Investment Company
- Al Mal Investment Company
- Al Mal Investment Company
- Société Tunisienne de Banque
- Amen Bank
- Agence Foncière Touristique
- TSB Bank
- BTK Bank
- SAI Holding
- Banque Internationale Arabe de Tunisie
- SET INVEST.

Et ce pour une durée de 3 expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2028.

2026402473SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de sakiet sidi Youssef gouvernorat du Kef du 25 mai 2026 (reçu M006056+M006061) Mme Anissa Zaghdien a vendu la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Mongi Slim n°13 Sakiet sidi Youssef vente des produits alimentaires et cigarettes avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mokhtar ben Hfaïdh Khalil.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce à Sakiet ou au bureau de l'avocat Knaizia Mohamed rue Saliha Kef dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au journal officiel cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 28 juin 2026.

2026R02090FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de cession reçu par Maître Abdelhafidh Madani et son associée Maître Amani Zaghdoud, Notaires à Médenine, enregistré à la Recette des Finances de Médenine le 04/05/2026 sous le reçu n°M046023, Monsieur Mohamed Ben Ayadi Cherigui, Titulaire de la CIN n°03412664, a cédé à Monsieur Hichem Ben Mohamed Cherigui, titulaire de la CIN n° 05754371 la totalité du fonds de commerce consistant en une résidence d'habitation, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Hay El Khadhra Route de Gabès Médenine.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au siège du fonds de commerce susmentionné dans un délai maximum de vingt (20) jours à

compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est paru au journal Echourouk le 02/07/2026.

2026R02091FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22/06/2026 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 23/6/2026 sous le N°M073093 quittance N°13414473 Monsieur Smaoui Mostafa B Ameur titulaire de la CIN n°01119417 demeurant à l'Avenue Taher Seffar Zarzis, a vendu à monsieur Nabhan Mohamed Baguer B Salem Nabhan titulaire de la CIN n°13414473 demeurant à El Waresniya Benguerdane le fonds de commerce constitué par une pharmacie de nuit catégoriel «B» avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à la Rue Farhat Hachad Zarzis 4170 pour un prix total estimé à deux millions de dinars (2000.000.000 dt).

Les créanciers du cédant pourront, s'il y a lieu, former opposition auprès de Bureau de Maître Mabrouk Mohamed Ali Maître avocat à la cour de cassation sis à l'immeuble Eljaziri 4ème étage, Bureau 401 Zarzis 4170 dans un délai de 20 jours le compter de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk et Le Quotidien» du 26/06/2026.

2026R02092FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 04/05/2026, enregistré auprès de la recette des finances de Zarzis le 07/05/2026 sous le n°26201667, reçu n°057387M, Mme Intissar BELHAJ, titulaire de la CIN n°09120203 et Identifiant unique 1753266 V, domiciliée à Mouensa Zarzis, Médenine, a cédé à titre gratuit à sa soeur Mme Amani BELHAJ, domiciliée à Hmadi elguebli,

Elmouensa Zarzis Médenine la totalité du fonds de commerce situé à la rue ibn khaldoun Zarzis exploité comme boutique des vêtements féminins.

Toute opposition doit être déposée dans le local où le fonds de commerce est exploité, à savoir rue ibn khaldoun, Zarzis, gouvernorat de Médenine et c'est dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce dans le JORT.

Cette annonce est déjà publiée dans le journal Echourouk du 19/6/2026.

2026R02093FCCC2

CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE A TITRE GRATUIT

Suivant un acte de cession d'un fonds de commerce dont la signature a été légalisée à la Municipalité d'El Guettar le 15/06/2026 et enregistré à la Recette des Finances de Mdhilla sous le reçu n°M005559 et le n°26200101 en date du 17/06/2026, Monsieur Baligh Ben Nasr Ben Mohamed Hanchiri, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°06136527, a cédé à titre gratuit à Madame Khatma Benet Abdelmajid Jlouli, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n° 03110649, l'intégralité du fonds de commerce du local exploité sous l'enseigne «Café Panorama», identifié sous la carte fiscale n°1059065/8 et le certificat de prévention n°27/182 du 21/02/2008, sis à l'Avenue Habib Bourguiba, Mdhilla, Gouvernorat de Gafsa. Toute personne ayant intérêt à former opposition est invitée à se présenter au siège du fonds de commerce susmentionné dans un délai de vingt (20) jours.

Le présent avis a été publié dans le journal Al Maghreb le 22/06/2026.

2026R02096FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant un acte de cession de fonds de commerce dont la signature a été légalisée à la Municipalité de Gafsa le 18/06/2026 et enregistré à la Recette des Finances d'El Ksar sous le reçu n°M022775 et le n°26200744 en date du 18/06/2026, Monsieur Nizar Ben

Mohamed El Habib Bander, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°06116445, a cédé à Monsieur Mohamed Ali Ben Abdelaziz Hfidhi, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°03161275, l'intégralité du fonds de commerce consistant en une boucherie, exploitée dans un local sis à la Route de Gabès, Délégation d'El Ksar, Gouvernorat de Gafsa, sous l'enseigne «Boucherie Abouq», avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toute personne ayant intérêt à former opposition est invitée à se présenter au siège du fonds de commerce susmentionné dans un délai de vingt (20) jours.

Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk le 23/06/2026.

2026R02097FCCC2

VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

IL APPERT SUIVANT ACTE SOUS SEING PRIVE D'APRES L'AVOCAT ARNOUNI JAMEL EN DATE DU 08/06/2026 ENREGISTRE A LA RECETTE DES FINANCES KASSERINE LE 15/06/2026 QUITTANCE N°M052398 ENREGISTREMENT N°26204667 KAISI LINDA BENT ETOUMI DEMEURANT TAJEROUIN KEF A VENDU A JANHAOUI GHOFRANE BENT TAOUIK DEMEURANT CITE DOUANE KASSERINE LA TOTALITE DU FONDS DE COMMERCE SIS AU 2 RUE TAGHYIR CITE EL MANAR KASSERINE CENTRE ACTIVITE PRINCIPALE COMMERCE DE LA VIANDE ET DES PRODUITS CARNES EN DETAIL «VENTE DE VOLAILLES ET LEURS DERIVES» DANS LE DELAI DE 20 JOURS A PARTIR DE LA PARUTION DU PRESENT AVIS AU JOURNAL OFFICIEL S'ADRESSER A L'AVOCAT ARNOUNI JAMEL, AVENUE HABIB BOURGUIBA KASSERINE.

CET AVIS EST PUBLIE AU JOURNAL LE QUOTIDIEN DU 8 JUILLET 2026.

2026S00945FCCC2

DONATION D'UN FONDS DE COMMERCE

IL APPERT SUIVANT ACTE NOTARIE EN DATE DU 28/03/2026 ENREGISTRE A LA RECETTE DES FINANCES KASSERINE LE 01/07/2026 QUITTANCE N° M058147 ZINA BENT OMAR MHAMDIA ET MOHANED BEN MOHAMED MHAMDIA ET TAHA BEN MOHAMED MHAMDIA ET SALIM BEN MOHAMED MHAMDIA DEMEURANT CITE EL BASATINE KASSERINE A DONNE A MHAMDIA NOUR EL HOUDA BENT MOHAMED DEMEURANT CITE EL BASATINE KASSERINE LA TOTALITE DU FONDS DE COMMERCE SIS A LA GARE DE TRANSPORT TERRESTRE KASSERINE ACTIVITE PRINCIPALE DE TAXIPHONE ET ALIMENTATION GENERALE. POUR TOUTE OPPOSITION DANS LE DELAI DE 20 JOURS A PARTIR DE LA PARUTION DU PRESENT AVIS AU JOURNAL OFFICIEL S'ADRESSER A LA BENEFICIAIRE MHAMDIA NOUR EL HOUDA BENT MOHAMED DEMEURANT CITE EL BASATINE KASSERINE.

CET AVIS EST PUBLIE AU JOURNAL LE QUOTIDIEN DU 8 JUILLET 2026.

2026S00946FCCC2

DONATION D'UN FONDS DE COMMERCE

IL APPERT SUIVANT ACTE NOTARIE EN DATE DU 09/06/2026 ENREGISTRE A LA RECETTE DES FINANCES KASSERINE LE 12/06/2026 QUITTANCE N°M051841 SILA MABROUKA BENT MOHAMED BEN OTHMEN DEMEURANT 10 RUE SAMEMA SBITLA KASSERINE A DONNE A SAID SONDES BENT ABDELAZIZ DEMEURANT 10 RUE DE LA REPUBLIQUE SBITLA KASSERINE LA TOTALITE DU FONDS DE COMMERCE SIS A LA RUE DE LA REPUBLIQUE SBITLA KASSERINE ACTIVITE PRINCIPALE DE CAFE DENOMME «CAFE EL ALIA».

POUR TOUTE OPPOSITION DANS LE DELAI DE 20 JOURS A PARTIR DE LA PARUTION DU PRESENT AVIS AU JOURNAL OFFICIEL S'ADRESSER A LA BENEFICIAIRE SAID SONDES BENT ABDELAZIZ DEMEURANT 10 RUE DE LA REPUBLIQUE SBITLA KASSERINE.

CET AVIS EST PUBLIE AU JOURNAL LE QUOTIDIEN DU 8 JUILLET 2026.

2026S00947FCCC2

DONATION D'UN FONDS DE COMMERCE

IL APPERT SUIVANT ACTE NOTARIE EN DATE DU 04/06/2026 ENREGISTRE A LA RECETTE DES FINANCES KASSERINE LE 04/06/2026 QUITTANCE N°M050118 HAGGUI FEIZA BENT MOHAMED EDHAHBI BEN ALI DEMEURANT BOUZGUEM KASSERINE A DONNE A HAGGUI LEILA BEN MOHAMED EDHAHBI DEMEURANT BOUZGUEM KASSERINE LA TOTALITE DU FONDS DE COMMERCE SIS RUE ALI BECH HAMBA 29 CITE EL MANAR KASSERINE ACTIVITE PRINCIPALE DE VENTES PARFUM. POUR TOUTE OPPOSITION DANS LE DELAI DE 20 JOURS A PARTIR DE LA PARUTION DU PRESENT AVIS AU JOURNAL OFFICIEL S'ADRESSER A LA BENEFICIAIRE HAGGUI LEILA BEN MOHAMED EDHAHBI DEMEURANT BOUZGUEM KASSERINE.

CET AVIS EST PUBLIE AU JOURNAL LE QUOTIDIEN DU 8 JUILLET 2026.

2026S00948FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 01/7/2026 enregistré à la recette des finances Avenue H. Bourguiba MONASTIR le 01/7/2026 sous N°26204910; Mr Slaheddine ben bouraoui Dghim agissant pour le compte de Mr Ferid ben Abdelkader Touati; suite à une procuration du 31/7/2021, a vendu à la Société

CAFE EL FADHL (société en cours de constitution) représentée par son gérant Mr Yahia ben Jalel Boudrigua ;CIN N°06977183 demeurant à Essouani Skanes MONASTIR; la totalité du fonds de commerce représentant un café catégorie 1 connu par "café de la liberté" sis au RDC du siège de l'Union Régionale des Aveugles de Monastir Avenue 18 janvier MONASTIR.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître DEBBABI AMARA, Avocat, Résidence Habiba Rue d'Alger MONASTIR.

Cette annonce a été publiée au Journal «CHOUROUK» du 04/07/2026.

2026S00950FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 29/06/2026 et enregistré à la recette des finances avenue farhat hached M084276 sous le num 26202683, qui sera publié au journal la presse le 08/07/2026, Slahedine belili cin 02763483 a vendu à la Sté HRMC identifiant unique 1808262R la totalité du fonds de commerce sis à la route Monastir msaken, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à la route de Monastir msaken, dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2026S00952FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 04/07/2026 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 04/07/2026 enregistré le 06/07/2026 sous le n° ; 26200536 quittance n°M044959, Mr. GAIED Mohamed, titulaire de c.i.n n° 03884369 demeurant à Garet Hamda Hiboune, Mahdia vend à Mme; ARFAOUI CHAYMA, titulaire de la c.i.n n°07420411 demeurante à la même adresse, le fonds de commerce de la boutique DRUGSTORE sise à l'Avenue 02

Mars, Errawdha, Hiboune, Mahdia, dont le registre de commerce sous le n° 0926002Y.

Les éventuelles oppositions peuvent être déposées dans les délais légaux auprès du rédacteur du contrat de vente Maître Nesslerine NAOUI avocat à la cour de cassation et ce dans son cabinet sis à l'Avenue Béchir SFAR, Mahdia 5100

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 07/07/2026.

2026S00953FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18/6/2026 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 01/07/2026 quittance n°M038615, et n° d'enregistrement 26203052, la société HSN LEBANESE HAIR STAYLIST siège social Rue KHEZEMA Sousse identifiant unique 1719290Z a vendu à Oussama Ben Hbib Ben Mohamed Kerdelli la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Khezema Sousse exploité pour la vente des produits cosmétiques.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT et ce au cabinet de Maître Ahlem Toumi demeurant à rue Taher Sfar Sousse.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 8/7/2026.

2026S00954FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 24 juin 2026 enregistré à la recette des finances d'el Manar quittance n°M042035 enregistré sous le n° 26202141.

Madame Dikra bent manoubi Tarhouni demeurant au bloc 107 apt1 3ème étage ksar Saïd Tunis.

Vend à monsieur Faouzi ben taher ben yahia ghoulid demeurant à résidence Fell et yasmine, immeuble 2 apt n°5 Rommana Tunis l'ensemble du fonds de commerce à usage tout type de commerce exploité dans le local n°6 bis avenue du grand Maghreb ksar Saïd 1 Tunis.

Les oppositions doivent se faire à peine de nullité au cabinet de la rédactrice du contrat de vente situé au n°21 rue malta sghira où est déposé un des originaux du contrat de vente et ce dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Achourouk en date du 3/7/2026.

2026402463FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances de Béja le 22/06/2026 sous le N°26204612 - quittance N°M037571, Mme Asma bent Abdelmoneim Maghraoui en son nom et au nom de Mme Salwa RAHAL, Ones et Amna Maghraoui a cédé la totalité du fonds de commerce exploité dans un local sis au souk Atarine Béja destiné pour le commerce des articles de bijouterie, au profit de monsieur Béchir Bhaihi.

Les oppositions doivent être remises au cabinet de maître Trabelsi Emna, cité Farhat Hached dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de cette publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» du 30/06/2026.

2026402468FCCC2

Location gérance libre

Avis

Suivant l'acte sous seing privé en date du 08/05/2026 enregistré à la recette des finances Ezzahra sous le n°26301015 n° de quittance M028165 il a été conclu un contrat de gérance libre d'un fonds de commerce situé au 05 rue Farhat Hached Ezzahra 2034 entre les propriétaires Madame Ahlem ben Lotfi ben Taib baccouche titulaire de la C.I.N 09606270 et le locataire Société Boudidi Matricule fiscal 1986393 T/A/M Représentée par son gérant Monsieur Nizar ben Taher ben Ali kedidi titulaire de la C.I.N 07372579, et consenti pour une période de 5 ans commençant le 01/04/2026 au 01/04/2031.

Cette annonce a été publiée dans les journaux le Quotidien et Achourouk en date du 06/07/2026.

2026R02099FCCC3

LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un contrat de location-gérance libre de fonds de commerce en date du 12/06/2026, enregistré à la recette des finances d'Hammamet, le 18/06/2026, sous le n°26303782 quittance n°M091819, la société SAGES HOTELS SARL représentée par son gérant Mr MAHMOUD BEN MOHAMED MALOUCHE a loué à la société AM AMRAOUI SARL en cours de constitution représentée par ses - gérants Mme AMEL AMRAOUI et Mr MTIR AMRAOUI tout le fonds de commerce destiné à l'exercice de l'activité de superette et de commerce en détail des articles d'artisanat situé au rez-de-chaussée de complexe oasis center rue de la paix -8050 Hammamet route Hammamet sud.

Toutes oppositions seront reçues entre les mains du rédacteur de l'acte maître HEND HAOUEL, avocate dont le cabinet est situé à avenue de la république Hammamet, et ce, dans un délai de 20 jours de la date de publication de cet avis. Cet avis a été publié aux journaux la Presse et Essahafa du 03/07/2026.

2026R02101FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte de location de fonds de commerce en date du 06/11/2001, enregistré à la recette des finances du kram le 08/11/2001 sous le numéro de reçu 60223 et le numéro d'enregistrement 1305249, Monsieur Morez Ben Abdessalem Chaabane a donné en location à Madame Rachida Bent Bachir Wali, la totalité du fonds de commerce sous forme de "Gérance Libre" avec tous ses éléments matériels et immatériels, exploité pour tous genres de commerce, et sis au Kram à l'angle de la rue Houcine Bouziane et de l'avenue Habib Bourguiba.

Cet avis a été publié dans le journal "Achhourouk" du 27/06/2026.

2026R02106FCCC3

Location d'un fonds de Commerce "Gérance Libre"

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 01/11/2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 05/05/2026 sous N°26301438 Quittance N°M001773, la société "TELENO" Sarl (MF : 1720253K) représentée par Mme Nermine RMADI, titulaire de la GIN n°06943335, a loué à Mr Hazem GLAIED, titulaire de la CIN n°12835 179, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Restaurant et plat grillé, sis à l'Avenue Ennakhil N°22 Khézama Est Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée 1 an renouvelable du 01/11/2025 au 31/10/2026. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 9/7/2026.

2026S00955FCCC3

Location de fonds de commerce (Gérance Libre)

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 26 Juin 2026 et enregistré à la Recette des finances Rue Aljazira Tunis en date du 29 Juin 2026 quittance N° M040221 enregistrement N°26301573 Mr Zouheir HAMMAMI a loué à la Sté JOUBA IMPORT ET DISTRIBUTION société unipersonnelle en la personne de son représentant légal S.A.R.L MF n°1957656L, son adresse sise au 19 Rue Hooker Doolittle Bureau N°8 3ème Etage 1002Tunis Belvédère Tunis, pour la durée d'une année commençant le 01/07/2026 et finissant le 30/06/2027, la totalité du fonds de commerce sis au 32 rue Aljazira Local 9 Bloc A 1000 Tunis, dont l'activité est la vente des produits divers.

Cet Avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien du 04 Juillet 2026.

2026402465FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Aux termes d'un contrat de location conclu et enregistré auprès de la Recette des Finances de Fouchana - Ben Arous, le 25/05/2026, sous le n°263002299, reçu n°057210M,

La société Abattoir Chahia SARL, MF n°1490413B, sise Route de Sidi Salem, Km 1,5, Sfax Ville - Sfax, représentée par son représentant légal, M. Nabil Jarmoud, a donné en location à M. Radhouane Ghouili la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à Mohammedia, en bordure de route, et destiné à la vente de viandes, de produits dérivés de la volaille ainsi que de tous leurs produits.

La présente location est consentie pour une durée de trois (03) mois, renouvelables, à compter du 22/04/2026 jusqu'au 22/07/2026.

Le local susmentionné a été désigné comme adresse élue pour la réception des oppositions, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» en date du 08/07/2026.

2026402480FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Groupement

- Dénomination : groupement de développement agricole "ouled ifa"
- Siège social : "ouled ifa" imadat ain elbatoum

- Délégation enadhour, Gouvernorat Zaghouan.
- But : exploitation de réseau d'eau potable.
Comité :
- Président : Khmais Ifa
- Trésorier : Mohamed Salah Ifa.
2026R02100APSF1

CONSTITUTION D'UN SYNDIC DE RESIDENCE

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive en date du 5 octobre 2025, enregistré à la Recette des Finances de Manouba en date du 2 juillet 2026 sous le numéro 26802872, reçu N°M056362, a été constitué le Syndic des Copropriétaires du Complexe Résidentiel et Commercial de la Résidence El Bey Manouba sise à la Résidence El Bey rue 2 mars 1934 2010 Manouba les membres du bureau du syndic :

Président : Khaled HOSNI

Secrétaire Général : Marouane OUEDERNI

Trésorier : Mustapha HANAFI

- Béchir KHODHAIL

- Amira SDIRI.

2026R02102APSF1

Constitution d'une Association

Dénomination : Association Amicale employés et cadre de l'entreprise Ooredoo Tunisie 22

Objet de l'association : Amicale

Objet de l'association :

- Renforcer les liens de connaissance et consolider les relations d'amitiées entre ses adhérents.

- Organiser des activités récréatives, culturelles et de loisirs.

Siège social de l'association : Immeuble Zenith, les Jardins du lac, les Berges du Lac, Tunis 1053, Bureau n°641, Tunisie.

Composition du Bureau directeur :

Présidente : Mona Ghozi

Vice-président : Hassan Ayadi

Secrétaire général : Ammar Smii

Vice Secrétaire Général : Haythem Chakechouk

Trésorier : Hassan Bela.

2026402478APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux Enchères Publiques sur saisie immobilière exécutoire

Sur immeuble immatriculé

Cabinet Maître ZENDAH ABDELMAJID

Avocat auprès de la cour de cassation

Rue Amilcar - Complexe Bouchadekh Midoun Djerba 4116

Tél : 75.733.666 / 98.212.045

Créancier saisissant : BH bank, S.A, I.U 0024588W ayant son siège social au 18 avenue Mohamed V TUNIS.

Débiteurs saisis : Badreddine Ben Mohamed Habib, demeurant à Snad Bir Lahmer TATAOUINE.

Avocat poursuivant : Maître Zendah Abdelmajid, Avocat auprès de la cour de cassation, rue amilcar - complexe bouchadekh midoun Djerba 4116.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain de forme rectangulaire s'étendant du sud vers l'ouest clôturé de tous les cotés sur lequel construite une habitation moderne et quelques constructions ainsi que des oliviers et de palmiers, il a fait l'objet du cadastre obligatoire sous le numéro de la parcelle 408 de la zone cadastrale X1 Midoun et correspond au titre foncier n°27622 MEDENINE, il est délimité comme suit : au SUD clôture et porte d'entrée sur une longueur de 18.46 m au delà desquels se trouve une piste A l'EST sur une partie une clôture sur une longueur de 54.39 m suivie de la

n°410 de la zone cadastrale X1 Midoun, sur une autre partie par une limite d'une longueur de 69.26 m suivie de la parcelle 409 de la zone cadastrale X1 Midoun et pour le reste par une clôture d'une longueur de 15.76m suivie de la parcelle 401 de la zone cadastrale X1 Midoun Au NORD sur une partie par une limite d'une longueur de 13.30m suivie de la parcelle 400 de la zone cadastrale X1 Midoun et pour le reste par une limite d'une longueur de 8.67m suivie d'un terrain non immatriculé à l'Ouest par une limite d'une longueur de 126.61 m suivie de la parcelle 407 de la zone cadastrale X1 Midoun.

Le terrain est situé à Midoun Djerba gouvernorat de Médenine.

Mise à prix : le prix d'ouverture est fixé à trois cents dix sept mille et cinq cents quatre vingt dinars (317.580.000 dt) selon l'expertise faite par l'expert Monsieur Abderrazak Fendi objet de l'ordonnance sur requête n°193997 délivrée par le président du tribunal de première instance de Médenine.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Djerba le lundi dix Août deux Mille vingt six (10/08/2026) à 09h00 et suivantes.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Djerba ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2026R02095VEPA1

VENTE IMMOBILIERE

1) PARTIE POURSUIVANTE : MADAME NOURA bouarrouj algérienne sise à l'Algérie.

2) PARTIE SAISIE : ABDELKRIM NASRAOUI SIS A FOUSSANA KSSERINE L.

3) AVOCAT POURSUIVANT : Maître Haggui Riadh Avocat près la cour d'appel demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba - Kasserine.

4) L'IMMEUBLE SAISI : local à usage d'habitation situé serg el bgar foussana d'une superficie totale de 88 m².

5) MISE A PRIX : dix neuf mille sept cent dinars.

6) DATE D'AUDIENEC : Le mardi 4 août 2026 partir de 8h 30 du matin à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Kasserine.

7) LA VISITE DU LIEU : est possible pendant les heures ouvrables de tous les jours de semaine.

Pour les amples renseignements contacter l'avocat poursuivant.

2026R02098VEPA1

ADJUDICATION IMMOBILIERE

Poursuivant : Mohamed Ali ben Ali ben Mahmoud El Halouas, au nom et pour le compte de sa mère, Salma bent Hsin ben Salah ;El Halouas en vertu d'une procuration, travailleur, demeurant à la Rue de la Liberté, Impasse n°2 La Chebba Gouvernorat de Mahdia. Titulaire de la carte d'identité nationale n°03992252, délivrée à Tunis le 28/12/2010.

L'Avocat Poursuivant : Maître Kais Gahaz, Avocat à la Cour d'Appel, Rue Taieb L'mhiri Mahdia. Identifiant fiscal : 967289/F.

La Partie Saisie : Amira bent Ali Jlassi, travailleuse, demeurant chez Slim Hafsa, Quartier Ras El Chooba El Djem Gouvernorat de Mahdia. Titulaire de la carte d'identité nationale n°08695496, délivrée à Tunis le 20/12/2004.

L'Immeuble mis en vente : Un bien immobilier non immatriculé consistant en une villa moderne située au Quartier Ras El Chooba El Djem Gouvernorat de Mahdia. Sa superficie totale est de 419 mètres carrés, dont environ 300 mètres carrés de surface couverte. Il s'agit d'un local à usage d'habitation avec un accès orienté à l'ouest, comprenant : Au rez-de-chaussée : Un hall desservant un salon, un séjour, une cuisine, toilette, une salle de bain et un salon de vie. A l'étage supérieur : Une suite

parentale, deux chambres à coucher, une salle de bain et un escalier menant au toit.

Limite Au sud par Heikal Hafsa, à l'est et au nord par une route goudronnée, et à l'ouest par Fayçal Hafsa.

La Mise à Prix : est fixée en vertu du rapport d'expertise établi par l'expert en affaires immobilières Monsieur Adel ben El Hadi Belhaj Khalifa, en date du 09/02/2026, et ce en vertu d'une ordonnance sur requête rendue par le Premier Vice-président du Tribunal de Première Instance de Mahdia en date du 26/12/2025 sous le numéro 2025/7556 à la somme de cinq cent trente-neuf mille six cents dinars (539 600,000 DT), à laquelle s'ajoutent les frais taxés par le Tribunal.

Date et lieu de l'Adjudication : est fixée mercredi cinq août deux mille vingt-six (05/08/2026) à huit heures et demie du matin et heures suivantes devant la chambre des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble : est possible les heures ouvrables tous les jours ainsi que le cahier des charges qui peut être consulté au greffe du Tribunal de Première Instance de Mahdia et au cabinet de l'avocat poursuivant.

Participation : la participation aux enchères est ouverte à toutes personnes par l'office d'un avocat au cour d'appel ou à la cassation après consignation du 1/3 du montant mis à prix ou la présentation d'un cheque certifié ou garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent avoir une autorisation du gouverneur.

2026S00949VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MAITRE FAOUZI JAMMOUSSI

AVOCAT PRES LA COUR DE CASSATION

Adresse du Cabinet : Rue de Kairouan, Immeuble Intilaka 1 Escalier B2, 1er étage, Sfax

L'adjudication aura lieu le lundi 03 août 2026 à partir de 09h00 du matin

et les heures suivantes, à la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de première instance de Sfax, sis à Rue Victor Hugo, Sfax.

Créancier poursuivant :

M. Rachid TRABELSI, retraité, demeurant à la Route de Gabès km 6, Cité Thyna, N°107, Sfax, élisant domicile chez son Avocat Maître Faouzi JAMMOUSSI, ayant son cabinet sis à la Rue de Kairouan, Immeuble Intilaka 1, Escalier B 2, 1er étage, Sfax.

Débiteur saisi :

Mme Ibtissem BENT ABDELKARIM BELKHIR, épouse BEN SASSI, sans profession, demeurant à l'Immeuble Amira Palace, Sfax El-Jadida, titulaire de la carte d'identité nationale N°05316951 délivrée à Tunis le 24 octobre1995.

Avocat Poursuivant :

Maître Faouzi JAMMOUSSI, Avocat près la Cour de cassation, ayant son cabinet sis à Rue de Kairouan, Immeuble Intilaka 1, Escalier B 2, 1er étage, Sfax.

Bien immobilier saisi mis en vente :

Le bien saisi consiste en un lot de terrain sis à la Route de Tunis km 2, Rue Béchir Ben Abdelkader, bifurquant de la Rue Ellouz (Impasse Taktak), dans la zone connue sous le nom de «Bouret El-Charfi», Gouvernorat de Sfax, d'une superficie de 141 mètres carrés.

Il est délimité du côté sud et ouest par les propriétés de M. Abdelkarim BEN SALEM BELKHIR et M.TAKTAK, et du côté est et nord par la Rue du Martyr Béchir Ben Abdelkader.

Une construction composée de deux étages a été édifée sur ledit terrain :

Rez-de-chaussée : Il comprend deux appartements ouvrant sur le côté nord.

Premier appartement : D'une superficie couverte de 64.50 mètres carrés, situé du côté ouest du rez-de-chaussée. Il comprend un couloir, deux chambres, un hall (central), une cuisine et une salle d'eau équipée d'une douche, d'un lavabo et de

toilettes. Ses murs sont revêtus de faïence jusqu'à une hauteur d'environ un mètre et demi, et son sol est revêtu de carrelages, à l'exception de la salle de bain dont le sol est revêtu de grès cérame. Cet appartement est actuellement loué à un tiers.

Deuxième appartement : D'une superficie couverte de 61.00 mètres carrés, situé du côté est du rez-de-chaussée. Il comprend un couloir, deux chambres, un hall, une cuisine et une salle d'eau équipée d'une douche, d'un lavabo et de toilettes. Les murs sont revêtus de faïence sur une hauteur d'environ un mètre et demi, et son sol est revêtu de carrelages, sauf pour la salle de bain qui est en grès cérame. Cet appartement est également loué à un tiers.

Le premier étage : Il surmonte le rez-de-chaussée et comprend deux appartements avec un accès par escalier commun et un couloir commun.

Premier appartement : Ouvrant sur le côté nord, d'une superficie couverte de 46.00 mètres carrés, situé du côté est de l'étage supérieur. Il comprend deux chambres, un hall, une cuisine et une salle d'eau équipée d'une douche, d'un lavabo et de toilettes. Les murs sont revêtus de faïence sur environ un mètre et demi de hauteur, et le sol est en carrelage, sauf pour la salle de bain qui est en grès cérame. Cet appartement est loué à un tiers.

Deuxième appartement : Ouvrant sur le côté est, d'une superficie couverte de 60.00 mètres carrés, situé du côté ouest de l'étage supérieur. Il comprend deux chambres, un hall doté d'un placard, un couloir, une cuisine et une salle d'eau équipée d'une douche, d'un lavabo et de toilettes. Les murs sont revêtus de faïence sur environ un mètre et demi d'hauteur, et le sol est revêtu de carrelage, à l'exception de la salle de bain qui est en grès cérame. Cet appartement est également loué à un tiers.

Ces appartements sont alimentés en électricité et en eau potable, et leur réseau d'évacuation des eaux usées est raccordé au réseau de l'Office National de l'Assainissement (ONAS).

Montant de la mise à prix :

Cent cinquante-huit mille dinars (158 000.000 DT), auquel s'ajoutent les différentes taxes, droits et frais.

Remarque :

La visite dudit bien peut être effectuée durant les heures administratives toute la semaine sur les lieux.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Greffe du Tribunal de première instance de Sfax, où une copie du cahier des charges a été déposée, ou le cabinet de l'Avocat poursuivant.

Pour les étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation préalable du Gouvernorat.

Toute personne intéressée doit consigner le tiers du montant de la mise à prix, soit un montant de cinquante deux mille six cent soixante six dinars et six cent soixante six millimes (52 666.666 DT).

2026X00991VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191b sise au 10 rue Pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élue étude Maître Adel Atitallah rue sallem harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Abdallah hbaili, ouvrier journalier, CIN num 03189917, sis à cité de l'aéroport Tozeur 2200.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : La totalité du bien immobilier sis à la zone Ras Edhraa, quartier de l'Aéroport à Tozeur. Il s'agit d'un local à usage d'habitation, de forme rectangulaire (15,00 m × 7,30 m), avec une façade orientée à l'est. Le bien est délimité comme suit : à l'est par une rue (côté façade), à

l'ouest par Ammar Aoun, au sud par Ali Ben Abdallah Ben Ali El Hbaïli précédemment, et actuellement Mohamed Gmaria, au nord par Mohamed Sghir Ben Ammar Ennaoui précédemment, et actuellement Ridha Bouaka. La superficie totale couverte est de 108,50 m². Le bien comprend : une entrée découverte située à l'avant, côté est (façade), un hall faisant office de salle de réception, deux chambres, une cuisine, une salle d'eau. Il comprend également un espace découvert à l'arrière, côté ouest, servant d'étendoir.

Mise à prix : (36.106.560) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 10/08/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tozeur.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tozeur où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00997VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

PARTIE POURSUIVANTE : arab tunisien banque S.A inscrite au R.C Tunis n°167001997, adresse élue sise au 27 bis, rue de Liban, Tunis.

PARTIE SAISIE : SOCIETE POLY LOISIRS, SON MATRICULE FISCAL : M23060, SISE A HAMMAMET.

AVOCAT POURSUIVANT : MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27bis RUE Liban - TUNIS.

L'IMMEUBLE SAISI : le titre fonciers num : 527281 Nabeul dénommé "Hammamet house" d'une superficie de 1676 m². Il s'agit d'un lot de terrain contenant des bâtiments à usage touristique.

MISE A PRIX : La mise à prix est fixée à : 4242471d.880.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le lundi 10/08/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Grombalia.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Grombalia.

2026402479VEPA1

**VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES SUR SAISIE
IMMOBILIERE**

KAMEL BEN FREDJ

**AVOCAT A LA COUR DE
CASSATION**

27 BIS, RUE DE LIBAN TUINS

TEL : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

PARTIE POURSUIVANTE : BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE SA inscrite au R.C Tunis n°B187881996 son domicile élu au 27 bis, rue de Liban, Tunis.

PARTIE SAISIE : Amor sahli, CIN n°00250885, demeurant au 19 rue Ali Ben Ghedahom Tunis.

AVOCAT POURSUIVANT : MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27 bis rue Liban Tunis.

L'IMMEUBLE SAISI : La totalité de la propriété revenant à la partie saisie objet du titre foncier n°69815 Tunis dénommé «Mabrouk» sis au 51 rue

Makter Tunis d'une superficie totale 1 a 58 C. Il s'agit d'un terrain sur lequel est édifié un immeuble de 2 étages.

MISE A PRIX : La mise à prix est fixée à 559100d000.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le mardi 11/08/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2026402481VEPA1

Avis aux créanciers

**DECISION JUDICIAIRE :
NOMINATION D'UN SEQUESTRE**

**Société la méditerranéenne de
distribution**

**Adresse : centre commercial Tunis
city Ariana**

MF : 0783298M

RC : B0368622006

En vertu d'une décision judiciaire rendue par le président du Tribunal de Première Instance de l'Ariana le 29/06/2026, il a été décidé la nomination de Mr BEN AMOR ABDELHAKIM, en qualité de séquestre sur la société la méditerranéenne de distribution au lieu de Mr MOKLESS BEN YOUSEF. Touts intéressés peuvent contacter le séquestre susmentionné à l'avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau N°112 Mannouba. (tél 71.603.255).

2026R02094VEPA2

**Clôture des opérations de
liquidation d'un bien immobilier**

En vertu de la décision rendue, en date du 30/6/2026, par le tribunal de 1ère instance de Sousse, il a été décidé la clôture des opérations de liquidation du bien immobilier sis à Sousse Sud et objet du titre foncier n°24518 Sousse, et ce entre Mme Rakia Bent Ammar Nouri et M. Abdessalem Saai.

2026S00944VEPA2

**OUVERTURE D'UNE PROCEDURE
DE REGLEMENT AMIABLE**

**Société MAATALLAH MARBRE
S.A.R.L.**

**Siège social : Route de Tunis -
Dkhila - Mahdia**

Identifiant unique : 0961962Q

**Numéro d'affiliation à la Caisse
Nationale de Sécurité Sociale :
16475650**

Par décision rendue par le vice-président du Tribunal de Première Instance de Mahdia en date du 23 juin 2026, une procédure de règlement amiable a été ouverte au profit de la Société MAATALLAH MARBRE S.A.R.L., et que Monsieur Chokri MBAREK, a été désigné en qualité de Conciliateur Judiciaire.

En conséquence, les créanciers de ladite société, ou titulaire d'un droit, d'une sûreté ou d'un privilège sur son patrimoine, est invitée à adresser au Conciliateur une déclaration écrite, accompagnée de toutes les pièces justificatives juridiques et comptables établissant sa créance, en vue de l'établissement de la liste des créanciers dans le cadre de la procédure de règlement amiable.

Les déclarations doivent être adressées au cabinet du Conciliateur Judiciaire sis à l'Avenue Taieb Mhiri, Immeuble El Bourj, 4ème étage, Bureau n°02, Mahdia 5100 - Tunisie.

2026S00951VEPA2

Déclaration de faillite

**Société SANAD de Confection
SARL**

**Siège social : Zone Industrielle,
1100 Zaghouan**

RNE n°1588177V

En vertu de la décision du Tribunal de Première Instance de Zaghouan rendue le 25 juin 2026, il appert ce qui suit :

- La déclaration de la faillite de la société «SANAD de Confection» et la fixation de la date de cessation des paiements à partir du 24 septembre 2020 ;

- La désignation de Madame Yosra TARHOUNI en qualité de juge-commissaire ;

- La désignation de Monsieur Souheil Fitouri, domicilié professionnellement au 92 Rue 8600, La Charguia I, Tunis 2035, Tél. : 71 771 212 en qualité de syndic de faillite.

Les créanciers sont appelés à enregistrer leurs dettes auprès du syndic de faillite dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la date de la publication de la présente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026402466VEPA2

Déclaration de faillite

Société «Ulysse Olive Oïl S.A.»

RNE : N°1261828X

Siège social : 12 Rue Arnoub, Carthage 2016

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Zaghouan en date du 21 mai 2026, il appert ce qui suit :

- La déclaration de la faillite de la société «Ulysse Olive Oil S.A.» et la fixation de la date de cessation des paiements à partir du 10 janvier 2018 ;

- La désignation de Madame Yosra Tarhouni en qualité de Juge-commissaire;

- La désignation de Monsieur Souheil Fitouri, domicilié professionnellement au 92 rue 8600, la Charguia I, Tunis 2035, Tél. : 71 771 212 en qualité de Syndic de la faillite.

Les créanciers sont appelés à enregistrer leurs dettes auprès du syndic de faillite dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la date de publication de la présente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026402467VEPA2

DECISION DE CHANGEMENT DE MANDATAIRE DE JUSTICE

Cabinet Akram CHRITI

Expert, Administrateur Judiciaire, Syndic de faillite liquidateur auprès des Tribunaux de Tunisie

5 Bis Avenue Tahar ben Ammar Bloc B app 204 Manar 2 Tunis

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Tunis du 06/07/2026 dans l'affaire 762 il a été décidé la nomination de l'expert Akram CHRITI sis au 5 avenue tahar ben ammar app 113 Manar 2 Tunis 58135136 en qualité de mandataire de justice sur le fonds de commerce QUEEN CAFE VICTORIA sis à l'Aouina au lieu et à la place de Maître Mohsen Ben Jamaa sous contrôle de juge commissaire Madame Dorra REZGUI.

2026402469VEPA2

Jugement de faillite

SOCIETE DE PRODUITS CHIMIQUES ET DETERGENTS SANITAIRES

SARL AU CAPITAL DE 350 000 Dinars

Siège social : Imm ZAFIR Avenue Habib Bourguiba Ariana

IU : 04428559J

En vertu de la décision du tribunal de première instance d'Ariana dans l'affaire n°301 et en date du 26 juin 2026 réuni en matière de règlement judiciaire il a été constaté l'arrêt de l'activité de la SOCIETE DE PRODUITS CHIMIQUES ET DETERGENTS SANITAIRES et le non-paiement de ces dettes en date du 01/08/2024 ainsi sa faillite.

Sous contrôle du juge commissaire Insaf AYARI la nomination de Akram CHRITI en qualité de syndic de faillite.

2026402470VEPA2

Jugement de faillite

SOCIETE INJECTA

SARL AU CAPITAL DE 100 000 Dinars

Siège social : imm ZAFIR Avenue Habib Bourguiba Ariana

IU : 1185836T

En vertu de la décision du tribunal de première instance d'Ariana dans l'affaire n°302 et en date du 26 juin 2026 réuni en matière de règlement judiciaire il a été constaté l'arrêt de l'activité de la SOCIETE INJECTA et le non-paiement de ces dettes en date du 01/08/2024 ainsi sa faillite.

Sous contrôle du juge commissaire Insaf AYARI la nomination de Akram CHRITI en qualité de syndic de faillite.

2026402471VEPA2

APPEL D'OFFRE

CESSION TOTALE DE LA SOCIETE «HOTELIERE SAPHIR»

MF : 0012402E

Capital : 2.080.000 TND

Siège social : HOTEL SAPHIR-HAMMAMET

Le Contrôleur de justice de la Société HOTELIERE SAPHIR BADREDDINE AIFA lance un avis d'appel d'offre pour la cession totale de la dite société et l'acceptation de l'offre la plus élevée suite à la décision de son excellence la juge d'entreprise au tribunal de première instance de Grombalia et son aval relatif au cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre, et voulant prendre un rendez-vous de visite est invité à se présenter au bureau de contrôleur de justice Maître AIFA BADREDDINE sis à :

Rue aboubaker al bokri oxer 2 - étage 3 - B 3.5 - Montplaisir- Tunis Tél : 71 906 068/23 322 507

- date limite : au plus tard le 01/10/2026 (le cachet de la poste faisant foi).

2026402474VEPA2

CLOTURE D'UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire numéro 392, daté le

20/06/2026. Il a été décidé de clôturer la liquidation judiciaire d'héritage Mahmoud khecherif, autoriser le liquidateur judiciaire Aifa Badreddine de faire les publications légales et déposer à la trésorerie du tribunal.

2026402475VEPA2

**DECISION JUDICIAIRE DE
CLOTURE DES PROCEDURES**

La Société ALANI INDUSTRIE

R.C : 1086777Y

**Siège : zone Industrielle Gbolat
Béja**

Maître Khalfi Sihem en sa qualité d'administrateur judiciaire de la société Alani Industrie IU. N°1086777Y informée qu'il a été décidé la clôture du dossier n° 64, en vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis en date du 22/06/2026, sous le n°1063.

2026402476VEPA2

**DECISION JUDICIAIRE DE
CLOTURE DES PROCEDURES DE
LIQUIDATION**

**DU DEFUNT MOHAMED HESSINE
WJEH**

Dossier n°14

Maître Khalfi Sihem informe qu'il a été déclaré la clôture des procédures de liquidation de l'héritage du défunt MOHAMED HESSINE WJEH en vertu de la décision rendue le 06/06/2026.

Cette annonce constitue un quitus général au liquidateur tout le long de sa gestion de la liquidation.

2026402477VEPA2

**Clôture de liquidation de
l'association de développement de
Gonna**

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 08/06/2026, il a été décidé la clôture de dossier N°376 se rattachant à la liquidation de l'association de développement de Gonna sis à Znaidia Sbitla Gasrine pour fin de cause et l'achèvement de

la mission de la liquidatrice Maître Faouzia Abbes et le dépôt de dossier au greffe du tribunal.

2026402482VEPA2

**Clôture de la liquidation de la
succession du feu Houcine ben
Mustapha**

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 18/05/2026, il a été décidé la clôture de dossier N°249 se rattachant à la liquidation de la succession du feu Houcine ben Mustapha pour fin de cause et l'achèvement de la mission de la liquidatrice Maître Faouzia Abbes et le dépôt de dossier au greffe du tribunal.

2026402483VEPA2

**Clôture de liquidation de
l'association Malek ibn Anas**

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 28/04/2026, il a été décidé la clôture de dossier N°190 se rattachant à la liquidation de l'association Malek Ibn Anas sis à la route naassen Km 1 fouchana Ben Arous pour fin de cause et l'achèvement de la mission de la liquidatrice Maître Faouzia Abbes et le dépôt de dossier au greffe du tribunal.

2026402484VEPA2

**Clôture de liquidation de
l'association elmakerem des
études de développement à sidi
bouzid**

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 08/06/2026, il a été décidé la clôture de dossier N°375 se rattachant à la liquidation de l'association elmakerem des études de développement sis sidi bouzid pour fin de cause et l'achèvement de la mission de la liquidatrice Maître Faouzia Abbes et le dépôt de dossier au greffe du tribunal.

2026402485VEPA2

**Clôture de la liquidation de la
succession du feu Hallouma ben
khaddouma**

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 19/06/2026, il a été décidé la clôture de dossier N°257 se rattachant à la liquidation de la succession du feu hallouma ben khaddouma pour fin de cause et l'achèvement de la mission de la liquidatrice Maître Faouzia Abbes et le dépôt de dossier au greffe de tribunal et le dépôt du solde de la liquidation à la trésorerie générale ce qui donne quitus à la liquidatrice.

2026402486VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

**Convocation à l'Assemblée
Générale Ordinaire le 30 juillet 2026**

Société FINACorp

Société Anonyme

Au capital de 1 500 000 Dinars

**Siège social : Rue du Lac
LochNess Les Berges du Lac 1053
Tunis**

**Identifiant unique :
0538988P/P/M/000**

Le conseil d'administration réuni le 23/06/2026 informe tous les actionnaires de la société FINACorp qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le 30 JUILLET 2026 à 15H au siège de la société, Rue du Lac LochNess - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification du mode et du délai de la convocation à l'Assemblée
- 2- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers clos le 31 décembre 2025
- 3- Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

4- Affectation des résultats de l'exercice 2025

5- Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre de l'exercice 2025

6- Renouvellement du mandat des administrateurs

7- Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes

8- Pouvoirs en vue des formalités

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à votre disposition durant le délai légal au siège de la société.

2026402464SANB3

Sociétés communautaires

Avis

Le Président du Conseil d'Administration de la Société Locale Communautaire Kef Hedoum - Aïn Jamala, Teboursouk a l'honneur de vous informer de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2025, qui se tiendra le dimanche 19 juillet 2026 au siège de la société, situé à Hay Ezzitoun 2, Teboursouk, à partir de 09h00, conformément à l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport d'activité de l'exercice 2024.
- Approbation du rapport d'activité de l'exercice 2025.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

Ajout d'une nouvelle activité à l'objet social de la société.

Par ailleurs, les souscripteurs peuvent consulter les états financiers des exercices 2024 et 2025, ainsi que les rapports du Commissaire aux comptes, au siège de la société, à partir du 11 juillet 2026.

Compte tenu de l'importance des points inscrits à l'ordre du jour, votre présence est vivement souhaitée.

2026R02104SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que la société "Perplastic Tunisia" dont le siège social est situé à la rue de Nabeul au lot N°7 à la zone industrielle de Mghira 2 à Fouchena 2082 Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2025-09-0201-0000034 en date du 2 Janvier 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication et transformation de matières plastique, située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernement de Ben Arous et de la municipalité de Fouchena.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Fouchena ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "ALPHA HYUNDAI MOTOR" dont le siège social est situé à proximité de la route de la Marsa, Ain Zaghouan 2045 Tunis, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2026-09-0201-0002617 en date du 16 février 2026 en vue d'obtenir une autorisation de régularisation de la situation réglementaire d'un

établissement classé de deuxième catégorie objet de l'arrêté d'autorisation de troisième catégorie enregistrée sous le N°2701725 en date du 10 Novembre 2025, consistant en un Parking pour véhicules et dépôt de stockage de liquides inflammables située à proximité de la route de Sidi Saad à Borj Ghorbel, de la délégation d'El Médina Jedida du gouvernement de Ben Arous, et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernement de Ben Arous ou de la municipalité de Ben Arous.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Ben Arous ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Ministère de l'Industrie, des Mines Et de l'Energie

Dans le cadre du renforcement du réseau national de transport d'électricité, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser une ligne électrique aérienne en double ternes de 400 kilovolts (exploitée en 225 Kilovolts), d'une longueur d'environ 5 km, reliant la ligne existante «Bouficha - Sousse» au poste à haute tension de Kondar.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le

passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège de gouvernorat de Sousse, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2026R02103DIVD2

Avis

Mme HADIA EL FGAIER possède un terrain sis à REMLA kerkennah Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du Notaire kcharem Noura à KERKENNAH Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2026X00992DIVD2

Déclaration de perte

Madame Latifa Sahnoun titulaire de la carte d'identité n°01221508 déclare que sa mère hamida khmekhem a perdu l'originale de son titre contrat de partage de propriété d'une partie de maison située à la route taniour tbolbi Sfax et consiste en un titre de propriété daté du 13/04/1985 et fait

par deux notaires Mohamed mzid et Mohamed elkbir enouri. En cela elle veut obtenir une autre copie originale du titre perdu qui tiendra lieu de copie originale, et toute opposition doit être adressée au bureau de notaire Abid Riadh sis à la kasses N°5 entre route tanieur et kaied Mohamed Sfax et ce dans un délai de trente jours de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2026X00994DIVD2

Déclaration de perte

Madame omaima feriani titulaire de la carte d'identité n°11164593 déclare qu'elle a perdu l'originale de son titre contrat de donation de propriété d'une maison située à la route Mahdia klm 06 Sfax et consiste en un titre de propriété daté du 02/06/2020 et fait par deux notaires riadh abid et Mohamed sadok abdennadher. En cela elle veut obtenir une autre copie originale du titre perdu qui tiendra lieu de copie originale, et toute opposition doit être adressée au bureau de notaire Abid Riadh sis à la kasses N°5 entre route tanieur et kaied Mohamed Sfax et ce dans un délai de trente jours de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2026X00995DIVD2

Déclaration de perte

Monsieur Mohammad Ben abdallah titulaire de la carte d'identité n°01194362 et Madame hedia ben halima titulaire de la carte d'identité n°01168298 déclarent qu'ils ont perdu l'originale de son titre contrat de partage de propriété d'une maison située à la route l'afrane klm 02 Sfax et consiste en un titre de propriété datée du 04/08/1991 et fait par deux notaires Hasan henteti et Mahmoud achich. En cela ils veulent obtenir une autre copie originale du titre perdu qui tiendra lieu de copie originale et toute opposition doit être adressée au bureau de notaire Abid Riadh sis à la kasses N°5 entre route tanieur et kaied Mohamed Sfax et ce dans un délai de trente jours de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2026X00996DIVD2

PERTE D'UN TITRE DE PROPRIETE

Il est porté à la connaissance du public que M Abd Eraouf Ben Ibrahim Barhoumi a perdu le titre de propriété N°65613 sidi bouzid sise à la délégation mghilla essabella sidi bouzid et il veut extraire une copie tenant lieu et place de l'original par l'intermédiaire du notaire Chahir Hachicha et chaque offesant doit se manifester dans un délai de 30 jours à son bureau sis à la rue des notaires Sfax.

2026X00998DIVD2